Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Modification n°4

ALSACE RHIN BRISACH
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

3.b. Réglement graphique - ban communal
Commune de OBERSAASHEIM

Mars 2025

1:4 500

LIMITES

limite communale

limite de zone ou de secteur

EMPLACEMENTS RESERVES

numéro de renvoi à
la liste des emplacements réservés

maisons isolées

construction existante à usage d'entrepôt en zone agricole

zone non aedificandi

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES
classés au titre de l'art. L.113-1 et L.113-2 du code de l'urbanisme

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.